



RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 21478

Numéro SIREN : 528 602 303

Nom ou dénomination : A3J

Ce dépôt a été enregistré le 09/09/2014 sous le numéro de dépôt 14046

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLÉ
445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

A3J
124 rue de l'Epidème
59200 Tourcoing

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : A3J

Numéro RCS : 528 602 303

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Numéro Gestion : 2010B21478

Adresse : 124 rue de l'Epidème
59200 Tourcoing

Numéro du Dépôt : 2014R014046 (2014 14069)

Date du dépôt : 09/09/2014

1 - Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

Date de l'acte : 01/09/2014

1 - Décision : Changement de directeur général

Délivré à Lille Métropole le 19 septembre 2014

Le Greffier,





14046

A3J
Société par actions simplifiée au capital de 10.000 Euros
Siège social : 124, rue de l'Epidème 59200 TOURCOING
RCS LILLE METROPOLE 528 602 303

PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 1er septembre 2014

L'an deux mille quatorze
Le 1er septembre,
A onze heures,

Les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale au siège sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Sont présents :

- Alexandre JIMENEZ, possédant

490 parts

- José JIMENEZ, possédant

310 parts

- Antoine JIMENEZ, possédant

100 parts

- Aurore JIMENEZ, possédant

100 parts

Soit au total 1.000 parts

Monsieur José JIMENEZ, préside en sa qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents possèdent 1.000 actions sur les 1.000 actions émises par la Société.

4 AJ
AJ AS

En conséquence, l'assemblée générale, régulièrement constituée peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

un exemplaire de la convocation des associés ;
les statuts de la Société ;
la feuille de présence à l'assemblée ;
le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que l'inventaire, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts, été communiqués aux associés 15 jours avant la réunion de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Remplacement du Directeur Général.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du Président.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix la résolution inscrite à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, décide de nommer en qualité de nouveau Directeur Général Mr Alexandre JIMENEZ, demeurant 14 Place du Général de Gaulle, 59890 QUESNOY-SUR-DEULE pour une durée indéterminée.

Dans le même temps, l'assemblée générale prend acte de la démission Mr Antoine JIMENEZ de son mandat de Directeur Général notifié en date du 25 août 2014 au président par remise d'un courrier en main propre.

Mr Alexandre JIMENEZ exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Mr Alexandre JIMENEZ a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

H AJ
+15 AJ

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Alexandre JIMENEZ

José JIMENEZ

Antoine JIMENEZ

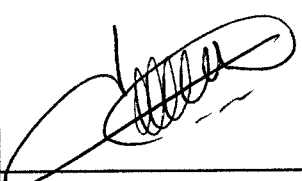
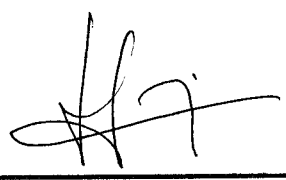
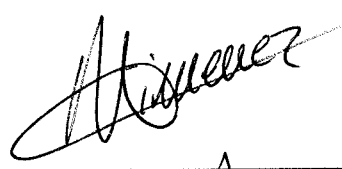
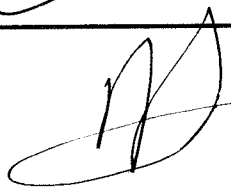
Aurore JIMENEZ

AS
AS AS

A3J
Société par actions simplifiée au capital de 10.000 Euros
Siège social : 124, Rue de L'Epidème – 59200 TOURCOING
RCS LILLE METROPOLE 528 602 303

PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 1er SEPTEMBRE 2014

FEUILLE DE PRÉSENCE

Nom, Prénom, Adresse des Associés	Nombre de Parts	Signature
Alexandre JIMENEZ 14 Place du Générale de Gaulle 59890 QUESNOY SUR DEULE	490	
José JIMENEZ 114, rue Léo Delibes 59130 LAMBERSART	310	
Antoine JIMENEZ 114, rue Léo Delibes 59130 LAMBERSART	100	
Aurore JIMENEZ 3 Place de La Liberté 31590 VERFEIL	100	
Total	1.000	